

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-403-1930 rendant applicable l'arrête du 1er février 1930, portant ouverture dans Les écritures du trésorier-payeur d'un Compte courant sous la rubrique « Création de centres agricoles dans la colonie, soi compte d'opérations ».

n° 24-403-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 juin 1930

Numéro JO
n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro
30 juin 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 68 du 1er février 1930, portant ouverture dans Les écritures du trésorier-payeur d'un compte courant sous la rubrique « Création de centres agricoles dans la colonie, son compte d'opérations »

Vu la dépêche du Ministre des colonies n° 1000, du 17 mai 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendu applicable, dans la colonie l'arrête susvisé n° 68, du 1er février 1930, portant ouverture dans les écritures du trésorier-payeur d'un compte courant sous la rubrique « Création de centres agricoles dans la colonie, son compte d'opérations » ;

Art.2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON- BAISSAC.